

## Compte rendu réunion du 23 janvier 2015

Début réunion 20h10

**Personnes excusées :** Mr LVAYSSIERE, Mr PHALIPPOU, Club Canin du Lot, Club Canin Loisirs du Lot, Club d'Auch, Club de Caussens, Club de Bours

### 1) **Informations nouveaux clubs**

- FONBAUZICHIENS président Mr AMANS Jean Marc
  - AEROCHIENS présidente Mme LATAPIE Annie
  - UN CHIEN BIEN DANS SES POILS présidente Mme RAULT Anne
- Tous les 3 en Haute Garonne

### 2) **bilan financier**

cf fichier envoyé par mail

Dans le bilan on peut voir apparaître la participation de 800 euros que nous a attribuée la canine de la Haute Garonne pour l'organisation du sélectif trophée par équipe. Nous les en remercions,

De même la société Animo concept nous a alloué une subvention de 1500 euros pour cette même manifestation,

La cotisation pour l'adhésion à la CREAC reste à 50 euros pour l'année 2015,

### 3) **nouveautés pour 2015**

Ces nouvelles informations sont disponibles sur le site ou la page facebook de la CNEAC, Le Pass Agility ainsi que le CAESC sont gratuits des notices explicatives sont disponibles, Ils doivent faire suite à une demande d'autorisation d'organisation,

Les diplômes du CAESC seront reçus a posteriori de l'épreuve et sont gratuits depuis le 1/01/2015

Pour les jeunes conducteurs, ils font désormais partis d'une seule catégorie. Les jeunes conducteurs à leur 12 ans révolus peuvent faire le choix de passer en catégorie sénior ou de rester en catégorie jeune conducteurs jusqu'à leurs 14ans,

Si le jeune conducteur a passé le brevet avec un chien LOF il pourra passer en 2 degré,

S'il n'a jamais eu de licence il doit passer le PASS et CAESC,

Ils peuvent concourir avec deux chiens sur le même concours mais dans deux catégories différentes,

Des difficultés au niveau des licences sont induites par des erreurs des demandeurs, pour lesquelles les CTR ne pouvaient pas intervenir,

Pour les licences le passage de 1 en 2 et de 2 en 3 coûte 5 euros,

La perte de la licence coûte 10 euros,

Par le biais du FAPAC (fichier animaux pratiquant des activités cynophiles), les résultats des différents concours suivent le chien,

Le nombre de carte conducteur par chien n'est pas limité,

Pour l'organisation des PASS tous les clubs n'ont pas répondu sur les personnes de leur club qui sont détentrices du monitorat agility,  
Dans le même sens un mail pour recenser les moniteurs école du chiot va être envoyé, les habilitations seront maintenues en fonction de leur présence dans les clubs, il est prévu un recyclage tous les 5 ans,(sans avoir à repayer le stage)

Concernant l'organisation d'un concours agility le groupe travail agility a mis en place trois formulaires qu'il faudra remplir et adresser au juge choisi :

- le premier concernera la validation de l'intervention du juge avec le type de concours, ce document sera à envoyer au juge qui le retournera en confirmation,
- le deuxième sera envoyé au juge en même temps que les invitations du concours dans lequel sera joint un plan du terrain, l'adresse de l'hôtel et les différents renseignements du concours,
- le troisième concernera le nombre de chien engagés dans chaque épreuve et sera envoyé quelques jours avant le concours,

A partir de 2016 aucun changement sur les formats de concours annoncés ne sera possible

Nouveautés Progesco cf power point

A partir de juillet 2015 des tests d'inscriptions en ligne vont être lancées avec dans un premier temps un envoi du chèque par courrier,

Le tarif des engagements de concours est abordés 11 clubs se positionnent pour 13 euros et 4 clubs se positionnent pour 14 euros, le tarif reste à l'appréciation du club de même la dégressivité pour le 2<sup>o</sup> chien.

Un questionnaire pour l'europeenne des jeunes va être envoyé dans les clubs pour recenser les moins de 18 ans intéressés

#### **4) les quotas**

Plusieurs possibilités vous ont été envoyés par mails, Ils ne sont pas obligatoires mais sont là pour aider, pour faciliter les listes d'attente.

Il est demandé aux clubs de dire rapidement aux concernés qu'ils sont sur liste d'attente.

#### **5) Statuts**

Les clubs ont toute l'année 2015 pour adopter les nouveaux statuts de la SCC lors d'une assemblée générale extraordinaire,

les nouveaux statuts vont avoir des incidences sur les différentes canines une réunion est prévue en février pour savoir si la régionale Pyrénées Gascogne restera en l'état actuel des choses.

#### **6) Canicross**

Jérôme PUIG, délégué régional, fait un résumé des activités de l'année. En 2014 il y a eu 7 courses en 2015 11 sont prévues,

Il rappelle que l'on peut participer au challenge par le biais de deux ou plusieurs courses, une licence à la journée peut être prise pour 2 euros,

### **7) stages Michèle plana**

le 2ème modules MEC1 à la Teste de Buch le 21 et 22 mars 2015

le module 3 14 et 15 février 2015 à Pointis

stage école du chiot 4 et 5 avril 2015,

### **8) questions diverses**

Plusieurs clubs interrogent le club de Saint Roch concernant le concours de mars ou aucune invitation n'a été envoyée.

Claude Buoli annonce avoir mis plusieurs concours au calendrier pour pouvoir faire un concours pour ses adhérents qui étaient souvent refusés en concours, il précise que ce sera un concours de 50 places où il a simplement invité des clubs amis.

Dominique Debray demande : « en tant que président de la CAF, ne devrais tu pas montrer l'exemple ? » Claude Buoli rétorque simplement que les autres clubs font pareil.

L'état de sortie des licenciés de St Roch montre qu'il y a eu 184 sorties en 2014.

Dominique Debray rajoute qu'elle n'a pas eu à refuser des licenciés de St Roch puisqu'à ses 2 concours (en mars et novembre) elle n'était pas au complet.

Fin de la réunion à 22 heures